

Direction : 160 CHARENTE
Commune : 024 AUSSAC-VADALLE

20/11/2015

I. LOCAUX TAXÉS À LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés		Nombre d'articles du rôle correspondants 3	Valeur locative brute revalorisée pour 2015	
	THP 1	THE, THS 2		Totale 4	Dont bases exonérées 5
TH					
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	226	23	236	549 800	42 610
2. Locaux exceptionnels	0	0	0	0	0
3. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 2)	226	23	236	549 800	42 610
4. Dépendances bâties					
a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	8	1	9	5 466	287
b. Non rattachées au local d'habitation (art TH distinct)	0	1	1	271	0
5. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 3 - (ligne 4a + 4b)]	218	21	Total art. THP 216	544 063	42 323
6. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	2	2	7. Valeur locative moyenne ressortant du rôle général de 2015	2 330	8. Nb locaux art. 55 loi SRU 0
THLV					
9. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune		0	0	0	
10. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI		0	0	0	

II. VLM, BASES EXONÉRÉES ET BASES NETTES D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE :				
	1 - Commune	2 - Syndicats	3 - Intercommunalité*	4 - VL des THS
	(I) VL moyenne	(I) VL moyenne retenue / abat	(I) (II)	(I) 2 410 (II) 2 410
Base nette imposée ou dégrevée	466 505			466 427
Base nette sans ajustement	477 622			476 337
Base nette exo TSE	3 232			
Base nette exo GEMAPI				
VL locaux susceptibles Majo THS				
Bases brutes exo ZRR	Exo M1	Exo M2	Exo M3	Total

	Commune			Intercommunalité*		
	Quotité avant ajustement 1	Quotité ajustée 2	% 3	Quotité avant ajustement 4	Quotité ajustée 5	% 6
1. Abattement général à la base	€ NON VOTE	€ NON VOTE		€ NON VOTE	€ NON VOTE	
2. Abattement pour 1 personne à charge	231	304	10	241	306	10
3. Abattement pour 2 personnes à charge	462	608	10	482	612	10
4. Abattement pour 3 personnes à charge	808	1 037	15	844	1 048	15
5. Abattement supp. par pers. à ch. à partir de la 4 ^e	346	429	15	362	436	15
6. Abattement spécial à la base	NON VOTE	106		NON VOTE	95	
7. Abattement spécial handicapé	NON VOTE			NON VOTE		

Nb. d'art du rôle	Afférent aux résidences secondaires 1	Afférents aux dépendances principales isolées 2	Afférents aux résidences principales avec :					
			0 pers. à charge 3	1 pers. à charge 4	2 pers. à charge 5	3 pers. à charge 6	4 pers. à charge 7	5 pers. et + à charge 8
1. Imposés ou dégrevés	20	0	111	39	38	3	1	0
2. Exonérés		0	24	0	0	0	0	0

		Commune		Intercommunalité*		Syndicat(s)		TSE	
		1	2	3	4	5	6		
A. Abattement général à la base	{ - Nombre d'articles du rôle - Total des abattements								
B. Abattement pour charges de famille	{ a. Personnes des deux premiers rangs (1 ^e et 2 ^e pers.) b. Personnes à partir du 3 ^e rang (3 ^e pers. et au-delà)	{ - Nombre de personnes - Total des abattements	{ - Nombre de personnes - Total des abattements	{ 123 36 632 5 2 145	{ 123 36 873 5 2 180			{ 123 27 838 5 1 730	
C. Abattement spécial à la base	{	{ - Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2015 - Total des abattements appliqués dans le rôle de 2015	{ - Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2015 - Total des abattements appliqués dans le rôle de 2015	{ 18 1 908	{ 18 1 710			{ 18	
D. Abattement spécial handicapé	{	{ - Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2015 - Total des abattements appliqués dans le rôle de 2015	{ - Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier en 2015 - Total des abattements appliqués dans le rôle de 2015						

VI. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU MONTANT DES COTISATIONS BRUTES						
Tranches de cotisations (en euros)	Nombre d'articles du rôle	Cotisations mises en recouvrement au profit des collectivités ci-après (total des col. 3 à 4)	Répartition des cotisations brutes par collectivité		Frais et prélèvements	
			Communes Syndicats TSE et GEMAPI	Intercommunalités*		
De 0 à 11	24	0	0	0	0	0
De 12 à 99	4	269	212	57	7	
De 100 à 199	11	1 722	1 359	363	21	
De 200 à 299	33	8 334	6 587	1 747	123	
De 300 à 399	57	19 911	15 730	4 181	251	
De 400 à 499	42	18 279	14 443	3 836	198	
De 500 à 599	18	9 729	7 686	2 043	134	
De 600 à 699	25	15 934	12 590	3 344	201	
De 700 à 799	9	6 725	5 314	1 411	93	
De 800 à 899	5	4 105	3 243	862	40	
De 900 à 999	0	0	0	0	0	
1000 et plus	8	10 775	8 513	2 262	427	
TOTAL	236	95 783	75 677	20 106		1 495

VII. EXONERATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THP, THE), NON-VALEURS (THP, THE, THS) ET ARTICLES NULS						
		Code	Nombre d'articles THP	Nombre d'articles THE, THS	Dégrèvements Plafonnements	Non-valeurs Bases nettes (l. 1 à 5) / Réductions (l. 6 à 7)
1. Exonération DOM (art 332 Ann. II)		ED				
2. Exonérations { a. commune b. intercommunalité*		EX	24			40 172 40 425
3. Exonération TSE local HLM/SEM		EX		1		3 232
4. Cotisations brutes nulles (articles nuls)						
5. Dégrèvements totaux : gestionnaires		DT				
6. Plafonnements Art. 1414 A Taux global 2000 corrigé (2014 May) : 15,43	a. A total non réduit	PA				
	b. A total réduit majoré	PA	5		1 266	287
	c. A partiel non réduit	PA			2 622	2 626
	d. A partiel réduit	PA	22			
	e. A non-valeur	PA				
7. Non-valeurs		NV				
8. TOTAUX			27		3 888	2 913

VIII. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT :						
Une valeur brute positive		Une valeur locative nette pour les articles imposés			La délivrance d'un avis d'impôt	Un (des) local(aux) susceptibles(s) d'être exonéré(s) de TSE
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*			
1	2	3	4		5	6
212	24	212	212		211	1

IX. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ							
	Taux d'imposition 1	Taux 2014 2	Nombre d'articles TH 3	Montant réel TH 4	Nombre d'articles THLV 5	Montant réel THLV 6	Montant net (TH + THLV) 7
1. Commune	16,11000	16,11000		75 165			75 154
2. Syndicat de communes (taux global)							
3. Intercommunalité*	4,31000	4,31000		20 106			20 103
4. TSE	0,10900	0,13400		512			514
5. TSE Autres							
6. Taxe GEMAPI							
7. Majoration THS							
8. Frais (THP, THE)			216	880			
9. Frais (THS)			20	259			
10. Frais à 8% (THLV)							
11. Prél (art. 1641-I-B-3)	0,2 %		6	81			
12. Prél (art. 1641-I-B-3)	1,2 %		2	146			
13. Prél (art. 1641-I-B-3)	1,7 %						
14. Prél Supplémentaire (THS)	1,5 %		20	129			
15. TOTAL			236	97 278			

(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.